

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 7 – Délibération N° 2024-09/050 Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG).

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024		PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
Date d'affichage : 13 Septembre	2024				
		22	07	04	00
		Nombre de Conseillers votants : 29			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	I ^{tr} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	X			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint			x	
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x	Envoyé en préfecture le 01/10/20	0.4	
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x	' '		
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x	Reçu en préfecture le 01/10/2024	Berger Levrault	
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x	Publié le 02/10/2024	Levrauit	
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x	ID: 971-219711256-20240919-05	50-DE	
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint			x	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	X			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal		Mme Myriam Lucie BROSIUS		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x	,		
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		M. Michael COPANFI		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	X			
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x			
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	X			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal		Mme Lydie FERLY		
Mme EANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x	272770 2 2522 2		
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x		-	
M MAUSSE Michel	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal	x	Transport End I Elling		
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA Réné	Conseiller Municipal		III. I can'j Italici	x	
M DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			X	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal		Mme Yvanne LOSBAR	A	
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x	Time I with LOODAR		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal	^	M. Didier VEYRIER		

Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le depart de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Publié le 02/10/2024



ID: 971-219711256-20240919-050-DE

Affaire n° 7 – Délibération N° 2024-09/050 Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG).

Suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Saint-François le Mardi 16 Juillet 2024, il convient de procéder à la désignation des délégués au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) pour la distribution publique de l'électricité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5212-7, le Conseil devra choisir deux délégués. Le choix du Conseil Municipal peut se porter sur des citoyens réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré;

DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour, 1 abstention «DAIJARDIN», 1 contre «FERLY» :

<u>Article 1</u>: DE DÉSIGNER comme suit les délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) :

Titulaires

- M. Jean-Marie ABELA

- M. Richard ALBERT

<u>Suppléants</u>

M. Alain PARSHADM. Didier VEYRIER

Article 2: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Et publication ou notification

du 02/10/2024

Affichée en Mairie, le 02/10/2024 Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean-Auc PERIAN